

Algérie et économie algérienne

Jean Mehling

Volume 34, numéro 1, avril-juin 1958

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1001304ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1001304ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0001-771X (imprimé)

1710-3991 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Mehling, J. (1958). Algérie et économie algérienne. *L'Actualité économique*, 34(1), 37-67. <https://doi.org/10.7202/1001304ar>

Algérie et économie algérienne

Un des aspects les plus dramatiques de la question algérienne a trait au développement économique de ce pays. Si l'amélioration des conditions sanitaires a provoqué un accroissement considérable de la population, le développement économique n'a pas été aussi spectaculaire. Ce divorce a provoqué, entre autres effets, l'émigration massive de travailleurs algériens en France. Advenant le règlement des conflits politiques actuels, le relèvement du niveau de vie de la population algérienne est-il possible, sans exiger de la Métropole un effort financier disproportionné à ses moyens? Problème d'actualité, sans doute, mais problème qui dans ses traits essentiels est commun à un très grand nombre de pays pauvres.

Cette étude ne prétend pas constituer une explication complète du problème algérien; moins encore présenter des solutions aux difficultés de ce qu'on appelle «l'affaire algérienne». En réalité, les spécialistes eux-mêmes, c'est-à-dire les fonctionnaires français qui s'attachent à la détermination des causes du conflit algérien, sont à tel point divisés dans leur tentative de trancher le débat, qu'il nous a semblé préférable d'effectuer la présentation des deux principales thèses qui s'affrontent; et encore sera-t-il fait abstraction des aspects politiques de la question algérienne. L'économique, à lui seul, constitue un champ de discussion d'une très grande ampleur. Le lecteur remarquera pourtant (l'idée lui semblera probablement logique dès le départ) qu'il faut, pour analyser l'économie algérienne, faire abstraction au préalable des difficultés de nature politique. Trois solutions, à ce point de vue, sont en effet admissibles: ou la France se désintéresse, politiquement parlant, de l'Algérie, en lui accordant pleine et entière indépendance; ou elle s'y refuse. La troisième solution — celle qui prend place entre les deux précédentes — peut revêtir une telle multiplicité de formes qu'il est presque impossible d'en préciser le contenu.

Les économistes, les fonctionnaires des services économiques, se sont penchés à leur tour sur la question algérienne. Nous présenterons, dans les prochaines lignes, ce que l'on pourrait appeler les thèses extrêmes. Les textes d'où sont tirés les renseignements soumis au lecteur proviennent de sources françaises, mais de sources contradictoires: le Rapport Frappart, thèse des économistes de l'Administration qui considèrent comme peu souhaitable la prise en charge de l'économie algérienne par la France; la réponse au Rapport Frappart par le ministère de l'Algérie, travail dont le mérite revient essentiellement, semble-t-il, à M. Chaussade, secrétaire-général de ce ministère.

Il paraîtra étrange peut-être que les partisans de l'une et l'autre thèses puissent aboutir à des conclusions aussi diamétralement opposées que celles qui vont être présentées. Nous aimerions, en guise de préambule, expliquer les raisons qui nous ont semblé expliquer ces divergences. Il est probable que le Rapport Frappart et le Rapport Chaussade ne « parlent pas la même langue ». En effet, leurs auteurs ne semblent pas raisonner « toutes choses égales par ailleurs ». Dans le premier cas (Frappart), les données économiques traduisent le sentiment selon lequel le problème politique est sans solution, au moins dans l'état actuel de l'opinion publique. La France ne pourrait espérer améliorer l'économie algérienne, parce qu'il lui est impossible d'obtenir la collaboration d'une population qui ne veut plus d'elle:

« La France ne pourra maintenir sa souveraineté qu'en tenant en respect les forces d'une rébellion toujours prête à renaître, c'est-à-dire au prix d'un effort militaire et financier qui exigera une quasi-mobilisation permanente de la Nation. »¹

Dans le second cas (ministère de l'Algérie), le problème politique est sur le point de se résoudre, ou tout au moins susceptible de l'être, l'Algérie demeurant partie intégrante de la République Française. Du même coup, les problèmes économiques n'ont plus la même signification, très probablement. Il est parlé (p. 10) d'opérations exceptionnelles, d'action non dominante sur l'économie et les finances, des événements actuels, etc . . .

1. Étude sur l'économie algérienne, rédigée par un groupe de hauts fonctionnaires (dite *Rapport Frappart*), p. 2.

Autre idée préalable de grande importance, qu'il conviendra de ne pas perdre de vue, si l'on veut comprendre l'opposition absolue des deux thèses: elles partent l'une et l'autre d'hypothèses démographiques sans point commun. La thèse Frappart s'appuie en quelque sorte sur ce qu'il paraît possible d'appeler la thèse de la revue *Population*: celle d'un accroissement quasi malthusien de la population non européenne de l'Algérie. Tous les raisonnements construits par les partisans d'une politique de rupture d'avec la France pourraient bien s'écrouler (au moins en ce qui concerne le jugement de l'économiste), si cette thèse pouvait être réfutée. Au contraire, la thèse Chaussade s'appuie sur une hypothèse de croissance démographique plus modérée: du même coup, l'économiste est prêt à prendre une attitude fort différente. La présentation des deux thèses opposées a pour but de traduire les hésitations actuelles de l'économie devant le problème algérien. Nous verrons cependant, en conclusion, qu'elle n'explique qu'une partie du phénomène de transmutation qu'il nous est donné de vivre.

* * *

Peut-être est-il injuste de parler de «thèse de l'indépendance», à propos du Rapport Frappart? Sous quelle rubrique le cataloguer, si l'on s'en tient à ses conclusions: «l'entreprise engagée par la France pour tenter de maintenir sa souveraineté en Algérie paraît inéluctablement vouée à l'échec»²?

L'hypothèse qui sert de fondement à la thèse présentée ici est de nature démographique. Les chiffres établis résultent de calculs obtenus selon la méthode désormais traditionnelle — rigoureusement scientifique, semble-t-il — adoptée par l'Institut national de la Statistique et des Études économiques. On nous permettra de la présenter *in extenso*:

•La population actuelle (octobre 1957) de l'Algérie est de l'ordre de 10 millions d'habitants dont un peu plus d'un million d'Européens (Israélites compris). En 1980, la population musulmane comptera environ 18 millions d'habitants; en l'an 2000, elle atteindra 28 millions d'habitants dans l'hypothèse d'une baisse sensible de la fécondité, et dans l'hypothèse où cette baisse serait légère: 35 millions d'individus. Ce sera une population jeune. Actuellement, on peut estimer de 700 à 800 mille le nombre de Musulmans en âge de travailler qui restent en dehors de la vie économique, qu'ils soient

2. Rapport Frappart, p. 6 (et dans les pages qui suivent).

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

totalemment dépourvus d'emploi (350,000) ou qu'ils ne soient employés que de manière tout à fait épisodique (350 à 450 mille). Or, la population musulmane en quête d'emploi va passer de 2,400,000 à 4,800,000 entre 1956 et 1980.¹

Les auteurs partent donc de données jugées indiscutables: la population actuelle, son rythme de croissance. Il leur faut ensuite effectuer un choix: celui d'une permanence du taux d'accroissement. On peut admettre, à priori, que leurs calculs sont indiscutables dans l'état actuel de la philosophie prônée en matière de natalité, ou résultant d'impératifs religieux, et compte tenu de la diminution de la mortalité infantile (amélioration des conditions sanitaires depuis la Deuxième guerre mondiale); compte tenu également des constatations faites en d'autres pays sous-développés.

Il est important de noter les prévisions de croissance de la population européenne en Algérie, pour la période 1955-2000:

Tableau I²
Population européenne
(en milliers d'individus)

| | | | |
|-----------------|-------|-----------------|-------|
| Année 1955..... | 1,000 | Année 1975..... | 1,170 |
| “ 1960..... | 1,050 | “ 1980..... | 1,200 |
| “ 1965..... | 1,100 | “ 2000..... | 1,350 |
| “ 1970..... | 1,130 | | |

En résumé: accroissement très rapide de la population musulmane, accroissement relativement faible de la population européenne, donc écart de plus en plus marqué entre les deux groupes, du point de vue numérique.

L'accroissement de la population musulmane intéresse d'autant plus l'économiste qu'il contribue à créer une population toujours plus jeune: la classe musulmane des individus en âge de trouver du travail, en droit d'en exiger, va s'étendre de façon inquiétante:

Tableau II³
Population musulmane de 20 à 59 ans
(en milliers)

| | | | |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Année 1955 3,696 | Année 1960 4,208 | Année 1970 5,388 | Année 1980 7,182 |
|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|

1. *Idem*, p. 2.
2. Tableau I et Rapport Frappart, notes documentaires (annexes) A, p. 1. Consulter à ce propos la revue *Population* de l'Institut National d'Études démographiques, juillet-septembre 1956.
3. Tableau II extrait d'un dossier Algérie publié en 1956 par le Cabinet du ministre-résident.

Il est évident qu'une population jeune exige plus de possibilités d'emploi, mais aussi un accroissement très grand de ce qu'on peut appeler les dépenses d'infrastructure (enseignement, allocations familiales, santé publique, etc . . .)

• Toutes choses égales d'ailleurs, les institutions dont le coût est influencé par la proportion des enfants coûteraient donc deux fois et demie plus cher en Algérie qu'en Métropole, et la proportion ira s'aggravant.¹

Ainsi, dès l'abord, les perspectives démographiques posent des problèmes d'importance capitale: emplois à trouver, dépenses financières immenses à prendre en charge. L'économie de l'Algérie s'y prête-t-elle ou au contraire la France devra-t-elle supporter seule, à même ses propres ressources économiques et financières, le fardeau qui va lui être imposé de la sorte?

Le Rapport Frappart prend le contre-pied de toutes les analyses optimistes consacrées à l'économie algérienne. Il est en effet communément admis que l'Algérie est un pays sous-développé. En d'autres termes, l'économie algérienne offrirait d'importantes possibilités d'avenir, dès l'instant où il est démontré qu'elle détient des potentialités: ressources agricoles ou minières, par exemple, susceptibles, moyennant l'apport de vastes capitaux, d'élever, en même temps que la capacité de production, le niveau de vie des nationaux. En somme, tout sous-développement est différentiel; il traduit une double faiblesse: par rapport à des économies plus développées (pays étrangers); par rapport à ce que pourrait être l'économie nationale si ses potentialités se trouvaient utilisées de façon plus complète. Or, dans l'exemple algérien tel qu'il apparaît aux fonctionnaires de la tendance Frappart, il ne s'agirait pas de sous-développement, mais de *pauvreté intrinsèque*. Aucun espoir ne serait permis. Contre l'accroissement vertigineux de la population, aucune amélioration ne pourrait être espérée pour l'avenir. La pauvreté naturelle des pays n'avait pas de commune mesure avec celle des individus: elle serait sans appel!

• L'Algérie est un *pays pauvre* dont la croissance démographique est hallucinante;

• L'Algérie *ne peut faire vivre* une telle population;

1. Rapport Frappart, notes documentaires A, p. 3.

«L'Algérie n'est donc pas un pays neuf *ni sous-développé*, mais un pays pauvre . . . »¹

Si l'on en croit les auteurs du Rapport, la perspective d'un développement économique suffisamment net pour permettre une élévation du niveau de vie, doit être écartée pour les raisons suivantes: le secteur agricole atteint ses limites de productivité, le secteur industriel n'est pas en mesure d'assurer la relève. Divers obstacles s'opposent en effet au développement économique de l'Algérie. Examinons très rapidement sous quel jour se présentent l'agriculture et l'industrie.

«L'Algérie est un pays pauvre plutôt que sous-développé au point de vue agricole. L'agriculture et l'élevage y représentent la principale production, apportant le tiers du revenu du territoire pour faire vivre les deux tiers de sa population.»²

Cette affirmation d'impuissance se trouverait confirmée par des données (chiffrées ou non) qui, par ailleurs, sont fortement contestées par les partisans de la thèse Chaussade.

«La superficie totale de l'Algérie est de 221.5 millions d'hectares dont 2 millions pour l'Algérie du Nord et 199.5 millions pour l'Algérie du Sud. Les terres cultivables n'y représentent, avec moins de 7 millions d'hectares, que moins de 3 p.c. de la superficie totale. Même dans l'Algérie du Nord, incomparablement plus riche que les territoires du Sud, la population des surfaces cultivées par rapport à la superficie totale ne dépasse pas 21 p.c. au lieu de 70 p.c. en métropole.»³

En principe, ces perspectives peu réjouissantes s'appuieraient sur l'impossibilité où l'on se trouve de lutter avec rapidité et avec une vigueur suffisante, dans l'immédiat. Cette donnée, on le constatera, se trouve également contestée par la thèse Chaussade. On notera cependant qu'en plus de causes naturelles (l'érosion par exemple), la destruction de l'œuvre accomplie par la France se trouve renforcée par les habitudes anti-économiques des Musulmans. Le Rapport Frappart en tire la conclusion un peu hâtive qu'il faut y voir la preuve d'une sourde hostilité à toute collaboration dans l'actuel contexte politique. Ne serait-ce pas plus simplement à l'insuffisance de formation technique des agriculteurs qu'il conviendrait d'attribuer le phénomène, ou encore à une nature plutôt ingrate?

1. *Idem*, pp. 2 et 3.

2. *Idem*, notes documentaires C, p. 9.

3. *Idem*.

«Avant d'étendre les superficies cultivables, il faudrait d'abord pouvoir sauver celles que détruit chaque année une érosion redoutable . . . L'œuvre de défense et restauration des sols ne va d'ailleurs pas sans difficultés politiques, la population acceptant souvent mal la réglementation qui tente de protéger l'Algérie contre le déboisement.»¹

Il y aurait lieu d'écartier tout espoir de gagner sur le sud de l'Algérie des territoires cultivables en mesure de compenser les pertes subies ailleurs. Même si on y parvenait, le gain ne serait pas à la mesure des efforts déployés: 40 à 60 kilomètres de terres, en profondeur, telles paraissent les possibilités les plus optimistes. Et encore faudrait-il attendre près de 30 ans «sur des terres médiocres qui pourraient porter des oliviers prolongeant la forêt tunisienne de Sfax, des céréales dans les conditions de rendement très insuffisantes et des légumes»².

L'argument le plus sérieux — dans la mesure où ces diverses hypothèses correspondent à la réalité — résulte de la disparité des croissances de la population et des possibilités agricoles. On remarquera qu'ici encore l'essentiel du raisonnement repose sur les calculs des démographes, ce qui constitue le point faible de l'argumentation. Signalant que le plan décennal (actuellement en cours d'élaboration) des autorités françaises prévoit une résorption des excédents de main-d'œuvre par l'accroissement de l'agriculture, le Rapport Frappart, reprenant ses calculs de départ, balaye l'argument de la façon suivante:

«Or, la population en âge de travailler s'accroîtra dans le même temps en Algérie de 35 p.c. (pour une augmentation de 24 p.c. des heures de travail agricole offertes aux termes du Plan) et il convient de souligner que 25 à 30 p.c. de cette population est d'ores et déjà inemployée ou employée de manière épisodique. Dans le secteur agricole, il faut donc s'attendre, dans les 10 ans à venir, à une aggravation du sous-emploi durable.»³

En résumé, l'Algérie n'offrirait que peu d'espoir d'avenir dans deux domaines importants de l'économie: celui des biens de consommation agricoles, celui de l'emploi. Est-il légitime d'attendre de l'industrie la solution des difficultés économiques du pays?

Le Rapport Frappart ne semble pas plus optimiste, en ce qui concerne les possibilités industrielles de l'Algérie. Il affirme

1. *Idem.*

2. *Op. cit.*, notes documentaires C, p. 10.

3. *Idem.*, p. 11.

également que «l'Algérie n'est pas, dans l'ensemble, sous-exploitée au point de vue industriel».¹

Il convient d'examiner avec un soin particulier l'argumentation développée à ce propos. On sait en effet que les partisans d'une association plus étroite de l'économie algérienne et de l'économie française font état de considérations qui constituent, soit l'argument-clé sur lequel l'opinion publique s'appuie, soit l'erreur-clé. Nous voulons dire que si la France poursuit son actuelle politique algérienne (ce qui reste à démontrer) au nom des seules considérations économiques, comme on l'affirme souvent, elle a raison ou elle a tort selon ce que valent les espoirs d'une industrialisation de l'Afrique du Nord. Les partisans d'une collaboration plus vaste encore (partisans de ce qu'on appelle déjà l'Eurafrique) s'appuient souvent sur des arguments de même nature. Enfin, dans la recherche d'un marché commun européen, la France tente parfois de convaincre ses partenaires qu'elle leur apporte en dot une gigantesque potentialité énergétique et industrielle. Que valent ces estimations, aux yeux des partisans de la thèse Frappart? *Grosso modo*, ceux-ci affirment: que l'industrialisation est impossible faute de ressources naturelles satisfaisantes; qu'il en coûterait de toutes façons à la France, un effort en apport de capitaux dont souffrirait l'économie métropolitaine; qu'il est futile d'utiliser l'argument-pétrole comme un argument-clé, parce que des considérations économiques et politiques le réduisent à peu de chose; qu'enfin, développer en Afrique du Nord un complexe industriel destiné à faire concurrence aux industries nationales constitue une singulière aberration économique. De quelle façon les raisonnements précédents se trouvent-ils soutenus?

Que penser des ressources naturelles de l'Algérie, dont il est fait par ailleurs tant de cas? La houille?

«Les houillères du sud-oranais, dans la région de Colomb-Béchar, produisent 250,000 à 300,000 tonnes d'un charbon médiocre et ne couvrant que la moitié des besoins actuels de l'Algérie. Employant 3,000 ouvriers, elles coûtent à la Métropole plus d'un milliard de francs par an, soit plus de 300,000 francs par ouvrier et plus probablement que la masse des salaires distribués.»²

1. *Idem*, p. 11.

2. *Op. cit.*, notes documentaires C, p. 11.

Mêmes arguments à propos du phosphate, par exemple. Par contre (et la contradiction mérite d'être signalée) les perspectives semblent très satisfaisantes en ce qui concerne le minerai de fer.

«Le minerai de fer algérien est riche et assez abondant. L'Algérie produit trois millions et pourrait produire quatre millions de tonnes par an . . . Cette ressource permettait d'envisager la création d'une industrie sidérurgique!»¹

On regrettera que le Rapport Frappart n'ait pas cru devoir insister sur ce point. Par contre, il insiste sur la pauvreté (ou les difficultés d'exploitation) du minerai de plomb, du minerai de zinc, du minerai d'antimoine, etc. . .

Reste évidemment le pétrole, argument-massué des partisans d'une association économique France-Algérie. Quatre remarques fondamentales se trouvent énoncées au sujet du pétrole. La présence de pétrole «n'a jamais suffi à elle seule à susciter sur place la création d'industries.»² L'argument semble indiscutable: main-d'œuvre et capitaux doivent compléter l'apport de la nature. Sur ce point, cependant, les facteurs travail et capital ne semblent pas faire défaut. Nous y reviendrons. Seconde remarque: l'énergie électrique serait en mesure en Algérie de remplacer l'énergie d'origine pétrolière, et à des tarifs très bas. Par argument *a contrario*, se trouve minimisée l'importance du pétrole dans le développement futur du pays. N'est-ce pas faire litière des possibilités de transformation offertes par le pétrole, ou plus simplement encore, de ses utilisations directes, que ne peut suppléer aucune énergie de remplacement? Ce n'est d'ailleurs pas tellement «l'argument énergie» qui nous semble militer en faveur d'une exploitation du pétrole: l'Algérie du Sud (territoires du Sahara) offre, par le développement de la science, d'inépuisables possibilités énergétiques (énergie solaire, où la science semble avoir fait un pas en avant depuis plusieurs mois). Troisième argument: en supposant résolu le problème d'une exploitation rentable du pétrole sud-algérien, resterait à résoudre celui de l'implantation d'industries de transformation aux alentours des puits. Mais est-ce à cela qu'ont songé les compagnies françaises qui prospectent actuellement le sud-algérien? On peut en douter. En supposant terminées les hostilités actuelles, le problème du transport du

1. *Idem*, p. 12.

2. *Idem*, p. 13.

produit brut par pipe-lines ne semble présenter aucune difficulté. L'argument-distance ne signifie rien. Qu'on effectue une comparaison sur une carte, avec le cas des Prairies canadiennes, et l'obstacle semblera ridiculement faible. Qu'on suppose également un tarif élevé de redevances sur l'extraction, au profit du budget algérien, et l'on retombera dans un cas plausible, en même temps qu'on aboutira à une solution financière satisfaisante pour les deux parties (budget algérien et compagnies exploitantes). Quatrième argument du Rapport Frappart: «Dans le coût des produits on rappellera . . . qu'en France le prix de l'énergie n'intervient, en ce qui concerne les produits intermédiaires, que de 6 à 30 p.c., les produits alimentaires que de 0.8 à 6 p.c., les produits finis que de 2 à 9 p.c.»¹ Ce qui revient encore à ne considérer le pétrole que sous son aspect énergétique!

Où il devient plus facile de suivre le Rapport Frappart, c'est dans le rappel du cadre au milieu duquel doit s'effectuer toute marche à l'industrialisation: paix militaire et politique, acceptation d'un minimum de collaboration des populations autochtones, postulats préalables que nul en France ou en Algérie ne conteste, d'ailleurs.

Comment se présente, à cet instant du raisonnement, l'argumentation présentée? Les perspectives démographiques exigent un développement massif de l'économie algérienne, faute de quoi aucun espoir d'amélioration des niveaux de vie n'est permis. L'agriculture paraît avoir atteint ses limites. L'industrie ne peut prendre le relais sur le simple vu des ressources naturelles. Reste un dernier espoir: celui d'un apport rapide et gigantesque de capitaux. Dès l'abord, le Rapport Frappart adopte l'attitude logique, autant que traditionnelle, selon laquelle la propension à consommer d'un pays sous-développé est trop élevée pour permettre la croissance d'une épargne domestique. L'apport en capitaux ne peut donc provenir que de l'extérieur: la France, un pays étranger, la collectivité internationale par l'intermédiaire des grands organismes spécialisés. Encore qu'elle ne soit pas posée sous la forme précédente, c'est à cela tout de même qu'aboutit la présentation des données du Rapport Frappart. Il faut recon-

1. *Op. cit.*, notes documentaires C, p. 13.

naître que les calculs qui nous sont soumis sont inquiétants. Les calculs Frappart sont en réalité extraits de la revue *Population*, et semblent conformes aux conclusions tirées par le Rapport Maspétiol (calculs établis par un groupe d'études constitué sur ordre ministériel du 10 octobre 1954).

Trois hypothèses ont été envisagées. Première hypothèse: quels sont les capitaux nécessaires au maintien du niveau de vie actuel, compte tenu des principales hypothèses démographiques (fécondité constante, baisse différée et lente de la fécondité, baisse immédiate et lente de la fécondité)? Deuxième hypothèse: quels capitaux faut-il investir en Algérie pour aboutir à un accroissement du niveau de vie de 2 p.c. l'an (soit, doublement du niveau de vie actuel en l'espace de 35 ans)? Troisième hypothèse: que doivent être les investissements, pour un accroissement du niveau de vie de 4 p.c. par an (soit doublement du niveau de vie actuel en l'espace de 17 ans)?

Les calculs aboutissent aux conclusions suivantes. Première hypothèse: les investissements devraient s'accroître de 70 milliards de francs au départ à 180 milliards en 1980 et 400 milliards de francs en l'an 2000 (limites extrêmes, minima et maxima). On note cependant d'importantes modifications dans les chiffres précédents, en cas de baisse de la fécondité (150 ou 320 milliards au lieu de 400, en l'an 2000). Deuxième hypothèse: Pour un accroissement du niveau de vie de 2 p.c. l'an, les investissements (limites extrêmes, minima et maxima, selon les taux de fécondité), devraient croître de 100 milliards au départ à 400 milliards en 1980, puis croître de 650 à 1,200 milliards en l'an 2000. Troisième hypothèse: Pour un accroissement du niveau de vie de 4 p.c. l'an, les investissements (limites extrêmes) devraient croître de 130 milliards au départ à 800 milliards en 1980, puis croître à un maximum de 4,000 milliards en l'an 2000.

Le Rapport Frappart ajoute aux calculs précédents un certain nombre de remarques importantes. Tout d'abord, le montant le plus fort lui semble politiquement insuffisant, compte tenu de la faiblesse actuelle des niveaux de vie, compte tenu également de la disparité entre les niveaux de vie algériens et ceux de la Métropole. Dans l'avenir, cette disparité irait en s'accroissant, ce qui ne serait

pas supporté par les couches pauvres de la population d'Algérie. La seconde remarque est de nature à faire réfléchir :

« Il est plus probable que l'effort à réaliser en Algérie amènerait une stagnation puis une régression du niveau de vie en France: la question est de savoir si la France y est prête. »¹

En fait, le dilemme n'a de signification que dans la mesure où l'on admet les calculs auxquels aboutissent les données précédentes :

« Pour accroître le revenu par tête en Algérie, il faut envisager un effort gigantesque. Les capitaux nécessaires, si la fécondité était constante, représenteraient en proportion des investissements métropolitains de 7 p.c. au début de la période considérée à 23 p.c. en l'an 2000 pour une amélioration du niveau de vie de 2 p.c. par an, de 9 p.c. au début de période à 65 p.c. en l'an 2000 pour une amélioration du niveau de vie de 4 p.c. par an. »²

Ainsi, la thèse Frappart semble constituer une condamnation irrémédiable de la prise en charge de l'économie algérienne par la France, dans la mesure toutefois où les buts poursuivis par la Métropole sont de nature économique. C'est à une renonciation à leur propre bien-être que les Français semblent condamnés :

« Si l'on décide de bloquer durant 50 ans le niveau de vie métropolitain à son niveau actuel, il faut le savoir et courir consciemment les risques politiques que cela comporte pour la France . . . »³

À cet instant du raisonnement, le Rapport Frappart pose d'une façon qu'il veut à peu près définitive le dilemme: oui ou non, la France doit-elle s'accrocher à l'Algérie? Nous savions, dès l'introduction, à quelles conclusions aboutirait la discussion: l'Algérie constitue une charge trop lourde pour l'économie et les finances de la France. Ayant essayé d'en apporter la preuve (argument démographique, pauvreté naturelle de l'Algérie, volume des investissements nécessaires, etc . . .), le Rapport pose à nouveau, en conclusion, la question qui nous préoccupe: faut-il abandonner immédiatement l'Algérie? Dans l'affirmative, la France, débarrassée de charges immédiates et à long terme hors de proportion avec ses moyens et ses ressources, aura-t-elle à s'en plaindre? Abandonner l'Algérie signifie tout d'abord (un peu trop simplement, à notre avis) se libérer essentiellement des charges imposées par la campagne militaire actuelle. En somme, la pacification par

1. *Op. cit.*, notes documentaires D, p. 17.

2. *Idem*, p. 18.

3. *Idem*, p. 18.

les armes étant abandonnée, il devrait en résulter pour les finances françaises un allègement de très grande importance. Il ne semble pas possible de mieux faire ici que de citer les chiffres énoncés par le Rapport Frappart. Les opérations militaires représentent une double charge: directe, indirecte. La première est relativement facile à calculer, encore que les chiffres avancés aient été maintes fois contestés, modifiés officiellement. Les crédits spéciaux mis à la disposition de la Défense Nationale et des Forces armées se sont élevés à 320 milliards de francs en 1956 et 380 milliards en 1957, dont une partie (l'équivalent de 160 millions de dollars) a servi à des achats à l'étranger. L'évaluation du coût indirect des opérations est délicate. Le Rapport Frappart, tout en le reconnaissant, essaie de fournir quelques estimations comparatives:

«On peut néanmoins en apprécier l'importance à partir d'une estimation selon laquelle la mobilisation des mineurs en 1956 a entraîné à elle seule l'importation de 2 millions de tonnes de charbon, pour un coût voisin de 50 millions de dollars. En outre, si elles n'avaient pas bénéficié des commandes passées par les administrations militaires, les industries mécaniques et électriques auraient sans nul doute recherché et obtenu des débouchés sur les marchés étrangers que nos concurrents ont su, entre-temps, prospecter avec succès.»¹

Les arguments employés ne donneront pas satisfaction aux amateurs de données chiffrées. Il faut reconnaître que les estimations précises en la matière paraissent impossibles.

Somme toute, présentées de la sorte, les dépenses militaires ne semblent-elles pas justifier l'abandon de l'Algérie par la France, dans la mesure toutefois où l'imprécision du coût indirect n'est pas interprétée de façon pessimiste. Jusqu'à présent, l'essentiel de l'opinion française ne semble pas avoir manifesté beaucoup d'inquiétude sur ce point.

Les craintes du public ont été souvent vives quant aux coûts commerciaux d'une perte éventuelle de l'Algérie. Les calculs auxquels se livre le Rapport Frappart méritent d'être reproduits *in extenso*, parce qu'ils devraient constituer un ensemble de données propres à rassurer les inquiets.

1. *Op. cit.*, notes documentaires F, p. 21.

Tableau III¹

Production et exportations de certaines industries françaises

| PRODUITS | Année 1954 (en millions de francs) | | | | |
|---|--|--|----------------------------|-----------------------------|---|
| | Chiffre d'affaires de l'industrie métropolitaine | Exportation vers les pays et territoires d'outre-mer (dont Algérie). | p.c. du chiffre d'affaires | Exportations sur l'Algérie. | P.c. des exportations sur l'Algérie par rapport au chiffre d'affaires des industries métropolitaines. |
| Machines agricoles..... | 69,544 | 3,877 | 5.6 | 2,242 | 3.2 |
| Machines pour l'industrie..... | 281,214 | 16,300 | 5.8 | 4,194 | 1.4 |
| Matériel roulant ferroviaire.... | 58,386 | 3,700 | 6.3 | 1,178 | 2.0 |
| Automobiles, motos, cycles.... | 561,010 | 48,400 | 8.6 | 17,678 | 3.0 |
| Matériel de précision..... | 107,709 | 8,569 | 7.9 | 1,306 | 1.2 |
| Appareillage électrique..... | 286,647 | 17,900 | 6.2 | 4,262 | 1.5 |
| Appareillage électrique domestique..... | 48,037 | 3,400 | 7.0 | 946 | 2.0 |
| Appareils de radio, électriques et électroniques..... | 80,040 | 3,600 | 4.5 | 843 | 1.0 |
| Tissus de coton..... | 194,421 | 54,727 | 28.1 | 12,945 | 6.6 |
| Produits d'habillement..... | 313,464 | 6,222 | 2.1 | 5,127 | 1.6 |
| Chaussures..... | 103,092 | 3,692 | 3.58 | 1,648 | 1.6 |
| Papier, carton..... | 177,185 | 7,729 | 4.3 | 3,471 | 2.0 |
| Meubles et literie..... | 111,781 | 2,993 | 2.67 | 2,450 | 1.3 |

La conclusion générale à laquelle aboutit le Rapport Frappart est donc celle-ci: compte tenu de l'importance assez faible des exportations de la France vers l'Algérie, une rupture complète (solution peu probable, même en cas d'un abandon de souveraineté) n'aurait que peu ou pas d'effets sur les industries françaises et de plus libérerait la France de charges militaires. Or le commerce n'est-il pas l'une des raisons principales d'un maintien à tout prix de la présence française en Algérie, dit-on parfois? L'argument peut séduire; on l'utilise fréquemment; il n'est nullement démontré qu'il ait la valeur qu'on veut lui attribuer. Résumons-nous. Si l'on tient pour exacts les calculs démographiques sur lesquels s'appuie la thèse Frappart, on en déduit: que la charge gigantesque d'une élévation de vie de la population algérienne exigera, dans les

1. Ce tableau est reproduit intégralement du Rapport Frappart. (Annexe G, Tableau III).

années à venir, une masse d'investissements énorme, hors de proportion avec les possibilités actuelles de l'économie française. À l'inverse, l'abandon pur et simple de sa souveraineté par la France aurait deux effets: l'un positif, l'autre faiblement négatif. La France serait libérée de charges énormes, ce qui cesserait de peser sur son développement économique; les industries et le commerce français n'en subiraient que peu ou pas de dommage: soit que les liens commerciaux survivent à la rupture de la dépendance politique, soit qu'ils cessent d'exister (ce qui ne constituerait pas un désastre; voir le tableau III).

La thèse précédente a reçu un démenti, ou tout au moins une réponse, une mise au point quasi officielle, de la part du ministère de l'Algérie (ce que nous avons appelé le Rapport Chaussade). Nous allons, en une seconde partie de cette étude, présenter l'essentiel de son argumentation.

* * *

L'essentiel de la thèse Chaussade se résume ainsi: les données démographiques présentées par le Rapport Frappart n'ont qu'une apparence scientifique; la plupart, d'ailleurs, des données sur lesquelles repose ce rapport sont critiquables: les conclusions tirées sont donc inexactes du point de vue économique et financier.

Point de départ de la thèse Chaussade: les arguments de base des partisans d'un abandon de l'Algérie par la France (abandon politique) sont, sinon totalement faux, du moins partiellement contestables. Quelles réponses y apporter? Ces dernières sont de quatre ordres: humaines, géographiques, financières, économiques.

L'aspect de la question qui a trait aux données humaines n'est que mal analysé par le Rapport Chaussade, au moins dans sa partie purement démographique. Il ne s'agit pas, pour lui, de démontrer la fausseté de calculs qui, en eux-mêmes, semblent indiscutables. Deux remarques peuvent être avancées: les variations de la population mondiale dans les siècles antérieurs ont procédé par bonds, souvent de façon peu conforme à la prévision. Il est admissible, par conséquent, de supposer qu'il pourrait en être à nouveau ainsi à l'avenir. En outre, si cette explication ne

satisfait guère la rigueur arithmétique que semble traduire l'actuelle croissance des populations sous-développées un peu partout dans le monde, il faut bien reconnaître que, précisément, la croissance démographique n'est pas un phénomène propre à l'Algérie. Ainsi, deux solutions s'offrent dès l'abord. Ou l'on admet que nul remède n'est en mesure de lutter contre le peuplement de l'Algérie et que la France n'est pas à même de supporter la charge économique et financière de ces populations croissantes, et l'on abandonne l'Algérie à son triste sort. D'autres pays, peut-être, s'y intéresseront. Dans le cas contraire, les choses iront en empirant, mais la France n'aura plus à subir de critiques et d'ennuis. Ou l'on admet que les calculs de la revue *Population* ne peuvent être considérés comme indiscutables à long terme (à la rigueur, valable dans une optique de dix à vingt ans) et le problème consiste à déterminer s'il n'est pas possible, au prix d'un effort massif, mais supportable, d'enrayer la misère, puis d'améliorer les niveaux de vie. Est-il nécessaire pour cela que des liens de dépendance politique subsistent entre la France et l'Algérie? nous verrons ce qu'en pense le Rapport Chaussade, à propos des investissements nécessaires. En outre, en supposant même que la croissance démographique prévue puisse s'effectuer, durant les cinquante prochaines années, aux rythmes prévus par le Rapport Frappart, deux issues paraissent encore possibles. La natalité peut se trouver contrôlée, ainsi que le faisait déjà remarquer Malthus: ce qui exige évidemment une transformation très profonde dans les comportements individuels et sociaux. Il semble improbable d'en attendre de grands résultats, soit que se manifestent des résistances d'ordre spirituel, soit que l'éducation préalable n'ait pas le temps d'agir (poussée démographique plus rapide que la transformation des comportements). Seconde issue: bien des démographes admettent, pour l'avoir constaté au cours du siècle précédent, que le rythme des naissances s'accroît de moins en moins vite, au fur et à mesure que s'élèvent les niveaux de vie des individus et des collectivités.

En somme, s'il n'est pas possible de balayer à priori les chiffres avancés par le Rapport Frappart, une série d'arguments peut en tout cas en atténuer la portée. Sans doute est-ce sur cet ensemble de considérations (non énoncées, mais que l'on devine) que le

Rapport Chaussade croit pouvoir écarter cette « crainte démographique » plus paralysante que créatrice.

« La surpopulation de l'Algérie n'est vue trop souvent que sous son aspect négatif. Le nombre des habitants est certes en voie d'augmentation rapide; il s'accroît d'environ 2.5 p.c. par an et il a déjà atteint, sinon dépassé, le niveau optimum que commanderaient les ressources économiques reconnues. Mais une telle situation n'est pas sans comporter également des aspects positifs. »¹

Ces aspects positifs peuvent être résumés de la façon suivante. Le développement économique d'un pays sous-développé se trouve quelquefois entravé par la pénurie de main-d'œuvre. L'Algérie offre un réservoir important où il sera possible de puiser, à condition toutefois que les dépenses d'infrastructure (enseignement) permettent la naissance d'une classe d'ouvriers et de paysans techniquement formés. Si l'industrialisation de l'Algérie est possible (ce qu'il faudra démontrer), si l'agriculture est susceptible de développement, le facteur main-d'œuvre, dans la mesure où il n'atteint pas le rythme effarant que certains prévoient, constituerait plutôt un élément actif qu'un frein. Telle est du moins l'hypothèse sur laquelle s'appuie le Rapport Chaussade. Celui-ci se montre résolument optimiste parce qu'il est convaincu de la possibilité d'une industrialisation de l'Algérie? Toutes ses hypothèses se tiennent, comme dans le Rapport précédent:

« Cette main-d'œuvre d'origine musulmane cependant, quelles que soient ses facultés d'assimilation, part dans l'ensemble d'un niveau d'instruction générale et technique trop bas, malgré le doublement en treize ans du nombre d'écoles primaires, pour pouvoir couvrir toute la gamme des emplois que comprend une industrie moderne. C'est à cet égard que la population européenne d'Algérie, plus nombreuse que dans d'autres pays similaires, constitue, par le nombre de ses éléments, un atout indéniable. »²

En somme, le Rapport Chaussade adopte une position optimiste et il estime stérilisante toute préoccupation démographique à long terme. Il l'exclut donc, pour s'intéresser au seul avenir immédiat (10 ans).

Du même coup, il considère comme inexact l'argument fréquemment employé selon lequel l'accroissement démographique de l'Algérie aura pour effet une hausse vertigineuse du nombre des

1. Ministère de l'Algérie, février 1958, « Que représente l'Algérie pour les finances et l'économie de la Métropole? » (Nous appellerons ce travail *Rapport Chaussade*), Notes annexes, Annexe IV, p. 7.

2. *Op. cit.*, annexe IV, p. 8.

travailleurs musulmans installés en France et prenant la place de travailleurs français.

Compte tenu des perspectives économiques qui vont être analysées, l'emploi en Algérie se présenterait de la façon suivante, pour les dix prochaines années :

Tableau IV¹
Bilan et perspectives de l'emploi

Bilan approximatif de l'emploi pour les dix prochaines années:

| | |
|---|----------------------|
| Besoins: Sous-emploi actuel non agricole..... | 150,000 |
| Dans l'agriculture..... | 500,000 ² |
| Population active supplémentaire..... | 700,000 |
| | 1,350,000 |

Perspectives d'emploi dans les activités non agricoles (rurales et urbaines):

| | |
|--|---------|
| Industrie ³ | 400,000 |
| Transports, commerce, services administratifs..... | 300,000 |
| Métropole, Europe..... | 200,000 |
| | 900,000 |

Le Rapport Chaussade considère comme fausses également les données géographiques sur lesquelles repose la thèse adverse. En d'autres termes, il serait faux de considérer l'Algérie comme un pays naturellement pauvre (ce qui exclurait toute perspective de développement économique), alors qu'il n'est qu'un pays sous-développé (ce qui laisse la porte ouverte à l'optimisme des économistes).

Le problème peut être résumé en trois idées principales: le Rapport Chaussade croit à l'existence d'importantes ressources agricoles et minières en Algérie; il croit à l'amélioration de la productivité agricole et à l'édification d'industries rentables sur le territoire algérien (celui-ci étant entendu dans un sens large et comprenant les territoires sahariens); le grand argument du Rapport demeure la richesse algérienne en pétrole; ce dernier argument semble confirmé par l'opinion de techniciens sans affiliation avec

1. Tableau tiré du Rapport Chaussade, annexe IV, p. 12.

2. Le non-emploi absolu dans l'agriculture est exceptionnel; le sous-emploi observé est plus ou moins partiel. Il a été considéré comme atteignant un taux de 50 p.c. pour le million d'hommes sous-employés.

3. Les prévisions d'emploi dans l'industrie tiennent compte d'un accroissement important de productivité.

l'Administration, ce qui lui donne un poids tout particulier. Nous ne possédons pas le plan décennal qui doit bientôt entrer en vigueur. Les conclusions du Rapport Chaussade résultent, paraît-il, des calculs du plan. En ce qui concerne l'agriculture, les perspectives seraient relativement satisfaisantes.

«L'agriculture est pauvre, certes, mais c'est un paradoxe d'affirmer qu'elle a livré toutes ses possibilités de développement . . . La production (des agrumes, par exemple) est passée de 1 million de quintaux il y a douze ans, à 3.8 millions maintenant et poursuit une croissance régulière. Pour les dix années à venir, une augmentation d'un tiers du rendement des terres à céréales, le passage de 170,000 hectares à 275,000 hectares des zones irriguées, une progression de 40 p.c. de la production animale ont paru, après des études de détail, constituer des objectifs réalistes.»

Les perspectives offertes à l'industrie ne seraient pas moins satisfaisantes. La production actuelle de base (en francs) par habitant (d'origine agricole ou industrielle), comparée par exemple à celle de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie et des États-Unis, se présenterait comme suit :

Tableau V¹
Production en Algérie et dans divers pays
(en francs par habitant)

| | Algérie | | France | Grande Bretagne | Italie | États-Unis |
|---|---------------------|---------------------|--------|-----------------|--------|------------|
| | sans pétrole ni gaz | avec pétrole et gaz | | | | |
| TOTAL Agriculture ² | 16,300 | | 53,800 | 24,900 | 20,700 | 65,700 |
| Minerai de fer..... | 1,300 | | 1,600 | 500 | — | 1,200 |
| non ferreux phosphates..... | 500 | | 200 | — | 300 | 2,200 |
| TOTAL..... | 1,800 | | 1,800 | 500 | 300 | 3,400 |
| Houille, Pétrole... | 100 | (15,100) | 11,300 | 34,000 | 300 | 36,000 |
| Gaz naturel, Électricité, Hydraulique.. | 200 | (1,200) | 3,500 | 200 | 4,500 | 19,200 |
| TOTAL..... | 300 | (16,300) | 14,800 | 34,200 | 4,800 | 55,200 |
| TOTAL Industrie... | 2,100 | (18,100) | 16,600 | 34,700 | 5,100 | 58,600 |
| TOTAL GÉNÉRAL | 18,400 | (34,400) | 70,400 | 59,600 | 25,800 | 124,300 |

1. Tableau tiré de Rapport Chaussade, annexe IV, p. 4.

2. Il s'agit d'un total brut ne faisant pas apparaître l'utilisation, d'ailleurs relativement faible en Algérie, des produits végétaux pour la nourriture animale.

On notera tout d'abord que la colonne «avec pétrole et gaz» représente une simple possibilité d'avenir (extraction annuelle de 15 millions de tonnes de pétrole). On retiendra ensuite qu'actuellement (avant le pétrole en quelque sorte), la part de revenu industriel fourni en Algérie sous la rubrique industrie est extrêmement faible. Il convient également de signaler que le terme industrie ne désigne, dans ce tableau, qu'un nombre limité d'activités: il n'a été tenu compte, dans la comparaison de pays à pays, que des domaines où l'Algérie peut produire. Ainsi présenté, le tableau du Rapport Chaussade semble plus ou moins faux: il ne donne qu'une idée imprécise, fort éloignée du concept de niveau de vie par exemple, de la production algérienne. On ne saurait lui accorder de valeur scientifique, encore qu'il constitue dans le Rapport Chaussade un argument de poids.

Toutefois il permet au moins une constatation très importante: le pétrole pourrait placer l'Algérie dans une situation très supérieure à ce qu'elle est actuellement.

Il ne paraît pas possible d'attacher trop de prix à cette comparaison de pays à pays: les productions prises en considération ne représentent, pour la plupart d'entre eux, qu'une infime partie de leur production industrielle totale. Il est regrettable que le Rapport Chaussade semble y voir un argument sérieux en faveur de sa thèse.

Que faut-il penser, d'autre part, de la valeur des ressources naturelles de l'Algérie?

Là où il était question (Rapport Frappart) de gisements pauvres en quantité et en qualité, le Ministère de l'Algérie fait état de minerais à teneurs satisfaisantes, se présentant en gisements abondants. Ainsi, dans l'optique officielle, la position de l'Algérie devient véritablement compétitive.

«Contrairement à une opinion courante, les ressources actuelles de l'Algérie en minerais sont satisfaisantes, supérieures par habitant à celles de tous les pays d'Europe, Suède exceptée, même en ne tenant pas compte du gisement de Tindouf. Sans doute, la production correspondante . . . n'est-elle pas à elle seule un élément déterminant du développement économique. Constituée principalement de minerai de fer d'excellente teneur (3 millions de tonnes par an), elle doit toutefois permettre l'installation prochaine d'un

complexe sidérurgique à Bône, tandis que les phosphates (600,000 tonnes par an), le zinc, le plomb, l'antimoine et la baryte constituent un appoint non négligeable.»¹

Cette opinion se trouve confirmée par celle de spécialistes. Nous lisons en effet, dans un article de G. Knoché², consacré plus particulièrement aux richesses naturelles du Sahara (prolongement logique de l'Algérie, et partiellement son complément administratif) que trois régions principales, d'importance inégale, sont en mesure d'offrir à l'économie algérienne les ressources naturelles dont elle a besoin pour son industrialisation: le Sahara du Nord-Ouest ou région de Colomb-Béchar, la Mauritanie (région de Fort-Gouraud) et le Sahara du Nord-Est. Le lecteur pensera peut-être qu'il ne s'agit plus là, à proprement parler, de l'Algérie. En fait, du point de vue économique, ces régions ne peuvent être envisagées comme des entités susceptibles d'indépendance. Elles ne peuvent vivre que par l'Algérie (et probablement aussi par les autres territoires d'Afrique du Nord), la réciproque étant vraie également. Knoché fait remarquer que la plupart des ressources nécessaires à l'industrialisation se trouvent concentrées dans un rayon de 200 milles autour de Colomb-Béchar. On y trouve en abondance du charbon (réserves estimées à 130 millions de tonnes); du minerai de fer (plusieurs gisements, dont celui de Gara-Djebilet, en grande partie à fleur de terre; réserves: 3 milliards de tonnes); du manganèse (réserves: 2.5 millions de tonnes). Les autres secteurs ne sont pas moins riches. La Mauritanie possède 5 gisements principaux de minerai de fer (réserves: 100 millions de tonnes) et la plus grande mine française de cuivre (600,000 tonnes de métal). Le Sahara du Nord-Est détient, entre autres richesses, 500 millions de tonnes de phosphate, dans le seul gisement du Djebel-Onk.

Mais Knoché s'intéresse également à des formes nouvelles d'énergie: l'énergie solaire et l'énergie atomique. Il écrit à ce propos:

«Le problème de l'énergie est évidemment essentiel et il faut le résoudre avant toute tentative de création d'un complexe industriel. L'énergie atomique semble à priori tout indiquée. Mais, si des minerais primaires d'ura-

1. *Op. cit.*, annexe IV, p. 5.

2. G. Knoché, «La mise en valeur du Sahara français», *Bulletin d'information économique et technique*, publié par la Section économique de l'Ambassade de France au Canada, no 3, 1957, pp. 1-7.

nium (pechblende) ont été reconnus, l'utilisation de l'énergie solaire présente un immense intérêt. Si l'on considère que la seule captation du soleil est susceptible de fournir 250 kWh par mètre carré, les 4 millions de kilomètres carrés du Sahara pourraient fournir suffisamment d'énergie pour rendre inutile toute autre forme d'énergie. L'intérêt de cette utilisation est tel que, en association avec la Compagnie Générale de T.S.F., le B.I.A. (Bureau d'Organisation des Ensembles industriels africains) a constitué, en juin 1956, la société Enersol (Société d'Études et d'Applications industrielles de l'Énergie solaire) tandis que près d'Alger, à Bouzaria, a été installé un four solaire.»¹

Les perspectives antérieures nous paraissent renforcées (sinon même sujettes à révision totale) depuis la découverte de pétrole et de gaz naturel. Les problèmes soulevés par cette ressource capitale sont innombrables. Le lecteur se souviendra de ce qu'a représenté par exemple pour l'économie de l'Alberta, la mise en exploitation des puits de pétrole. Toutes proportions gardées, il semble difficile de nier que le sud-algérien soit au début d'une période de même nature.

Il est indispensable d'analyser de façon un peu détaillée le problème du pétrole, dans un examen de l'économie algérienne. Nous présenterons tour à tour l'opinion « officielle » (Rapport Chaussade) et celle des techniciens (point de vue Knoché).

Le point de vue officiel se résume ainsi: « Une production annuelle de 20 millions de tonnes de pétrole brut est prévue dans dix ans: remplaçant la part de l'approvisionnement français qui n'est pas payée en francs, ce tonnage représente *une économie en devises de 200 milliards de francs chaque année, soit près d'un demi-milliard de dollars.* »²

Il conviendra de se rapporter aux chiffres précédents, lors de l'examen du problème des investissements nécessaires au développement de l'économie algérienne. Cette confrontation justifiera l'effort réclamé à l'économie française. L'opinion officielle, s'appuyant sur les calculs à sa disposition, paraît plus optimiste encore:

« Ces chiffres marquent seulement une étape et le régime de croisière qui ne sera atteint que plus tard se situera à un niveau plus élevé. Il n'est pas impossible qu'ultérieurement la production atteigne des tonnages assez considérables pour dépasser les besoins français; la France pourra alors conduire une politique internationale du pétrole, et faire bénéficier les pays européens de cette source nouvelle d'approvisionnement. »³

1. G. Knoché, *op. cit.*, p. 7.

2. Rapport Chaussade, Annexe IV, p. 17.

3. *Idem.*

Quelle est l'opinion des techniciens? Elle nous paraît rejoindre à peu près celle du Ministère de l'Algérie et donner à la thèse officielle une force considérable, encore qu'elle en atténue, à court terme, l'optimisme. Dans son étude déjà citée, Knoché précise que le sud-algérien (Sahara), dont la prospection est à peine à ses débuts, a révélé quatre zones principales riches en pétrole ou en gaz naturel: le bassin sédimentaire saharien, le synclinal de Tindouf, le synclinal de Taoudéni, le bassin du Soudan-Niger (il ne s'agit évidemment plus ici de l'Algérie, mais d'un complément géographique destiné à prendre place dans un ensemble plus vaste). L'auteur ajoute que seule la première de ces zones s'est déjà trouvée systématiquement prospectée. Quelques chiffres éclaireront le problème:

«Dès 1955, d'importants gisements de gaz de pétrole ont été découverts: Djebel Bergha (600,000 mètres cubes par jour), en Bazzena (150,000 mètres cubes par jour), Thara (100,000 mètres cubes par jour), Tibaradine (120,000 mètres cubes par jour), Djaret (200,000 mètres cubes par jour). Au total, cette région d'In Salah est déjà capable, alors que les prospections et surtout les forages sont loin d'être terminés, de produire environ un million de mètres cubes par jour . . . Au total, l'ensemble des gisements reconnus devrait pouvoir assurer, une fois mis en place l'équipement nécessaire, une production d'environ huit millions de tonnes de pétrole par an, soit le tiers de la consommation française actuelle.»¹

On est loin encore, évidemment, des 20 millions de tonnes dont fait état le Ministère de l'Algérie. Celui-ci, cependant, se place dans une optique de 10 ans et plus. Quelles que soient les restrictions qu'on puisse apporter à l'optimisme officiel, il est indispensable, à titre de conclusion, de citer *in extenso* les remarques qui résument la position du B.I.A.

«Des estimations ont d'ailleurs été faites par le B.I.A. en ce qui concerne les dépenses d'équipement pour la mise en valeur du Sahara. Elles se montent à 100 milliards de francs pour l'exploitation du gisement de minerai de fer de Tindouf; à 100 milliards également pour l'équipement des gisements de fer de Fort-Gouraud et de cuivre d'Akjoujt; à 25 milliards de francs dans le Sahara central, pour la construction de centrales thermiques aux environs de Colomb-Béchar, etc . . . À ne considérer que la valeur des productions minières et pétrolières, on obtiendrait alors un rendement annuel de 100 milliards de francs.»²

En dépit de contradictions entre les diverses thèses, il semble donc légitime d'admettre: que le pétrole et les ressources minières

1. G. Knoché, *op. cit.*, p. 6.

2. *Idem*, p. 7.

sont exploitables, rentables, à la base d'une future industrialisation de l'Algérie. Le problème préalable à résoudre est évidemment le problème militaire (sujet qu'il n'est pas question d'aborder ici). Une remarque s'impose toutefois: ce flot de milliards ne peut servir d'amorce au développement économique de l'Algérie que dans la mesure où il y *demeurera*, ce qui suppose, du côté des entreprises, d'importants auto-investissements, du côté de l'Administration, une large redistribution de pouvoir d'achat (prélèvements fiscaux considérables sur les revenus des sociétés exploitantes). À cet instant du raisonnement se présente un problème: les capitaux nécessaires existent-ils?—d'où peuvent-ils provenir?—que faut-il pour qu'ils demeurent en Algérie?—condamnent-ils le pays investisseur à des sacrifices immenses? Ces remarques concernent non seulement les industries minières et pétrolières, mais l'ensemble de l'économie algérienne.

Pour ce qui est des données financières et économiques, remarquons tout d'abord que l'on ne peut affirmer, comme le font les déclarations officielles, que seule la France puisse théoriquement apporter des capitaux. Nous croyons plutôt que seule elle *voudra* le faire. Il n'est pas exclu à priori que des apports en capitaux puissent venir d'Europe ou d'Amérique. L'auteur se permettra toutefois de signaler que des financiers suisses lui ont déclaré à plusieurs reprises, voici quelques mois, qu'ils ne tenaient pas à courir trop de risques en Afrique, l'avenir politique leur paraissant incertain. Il est probable qu'un peu partout dans le monde, l'absence de mobilité des capitaux à long terme résulte des perspectives peu favorables de la politique. Mais il faut noter surtout que le développement économique de l'Algérie ne peut être résolu par le seul recours à l'industrialisation ou à l'exploitation des mines. La formation technique de la main-d'œuvre, l'énormité des dépenses d'infrastructure (enseignement, santé publique, routes, habitat, etc . . .) supposent soit une épargne domestique (impossible actuellement), soit des apports moyennant garanties. Il apparaît difficile d'espérer un développement économique vigoureux sans apports massifs extra-algériens et sans le maintien des entreprises et capitaux déjà en Algérie. Nous croyons qu'une rupture des liens politiques franco-algériens se traduirait par un

retrait important des capitaux nouveaux. Le raisonnement se trouve étayé par l'expérience de l'Indochine, de la Tunisie et du Maroc. On ne voit guère qui accepterait de prendre le relais du capitalisme français. Il ne suffit pas d'imaginer, par exemple, de vastes investissements américains dans le Sahara, pour résoudre le problème . . . Il faudrait supposer un courant de capitaux vers l'Algérie infiniment plus vaste *et plus durable*. L'argument ne semblera pas décisif. Les chiffres relatifs aux investissements américains dans les pays sous-développés surprennent pourtant par leur faiblesse. À moins, toutefois, que l'opinion publique mondiale ne préfère voir la place prise par n'importe qui plutôt que par la France.

Mais que représenterait, pour la France elle-même, la poursuite de ses objectifs économiques en Algérie? Le Rapport Chaussade traite tout d'abord de la charge que représente pour le budget français la conduite des opérations militaires. Nous laisserons de côté ce problème. Le Rapport Frappart lui-même n'avancait pas des chiffres démesurés. Le Ministère de l'Algérie se livre à une série de calculs dont il est difficile d'ailleurs d'affirmer qu'ils soient indiscutables. C'est surtout l'aspect du coût indirect qui nous semble difficile à déterminer avec précision. Quoi qu'il en soit, l'ensemble des prévisions économiques relatives à l'Algérie n'a de sens qu'une fois résolues les difficultés militaires et politiques actuelles. En dehors de ces hypothèses, l'économie n'est plus que chaos ou vaticination. Selon Chaussade, la production de l'Algérie en biens et services pourrait être triplée moyennant les apports suivants: au cours des 10 prochaines années, le total des capitaux à investir en Algérie serait de 4,700 milliards de francs (valeur 1955, il est vrai), ce qui représente tout de même un apport énorme, par comparaison avec ce qui a été fait durant la période précédente. Le rapport signale en effet qu'au cours des dix dernières années, 1,550 milliards de francs environ ont été investis en Algérie. Le volume de 4,700 milliards, nécessaire au développement algérien, se décomposerait en trois parties: 1,300 milliards devraient être fournis sur fonds publics métropolitains, 1,700 milliards représenteraient des investissements privés français, 1,700 proviendraient de l'épargne algérienne. La première masse de capitaux ne semble pas très élevée; la seconde sera sans doute obtenue, si les conditions

politiques n'y viennent pas faire obstacle; quant à l'épargne locale, elle ne concerne évidemment que les entreprises capitalistes déjà établies en Algérie ou sur le point de s'y établir. En fait, l'avenir économique du pays repose en partie sur elles. Au cours des dix dernières années, l'épargne locale (des sociétés capitalistes, industries, particuliers, soit en fait d'une minorité du pays), aurait atteint 1,000 milliards de francs. L'objectif officiel ne paraît donc pas irréalisable.

* * *

En somme, où s'agit-il de conduire l'Algérie? À une amélioration du niveau de vie général, moyennant une aide importante de la Métropole, sans pourtant qu'il doive en résulter pour celle-ci des conséquences désastreuses sur les plans financier, économique, ou plus particulièrement sur celui des relations commerciales. Ces dernières préoccupations peuvent se résumer en un tableau:

Tableau VI¹
Perspectives de progression pour la prochaine décennie

| | |
|--|----------|
| A — <i>Progression au plan de l'économie algérienne (1954=100), à l'issue d'une période de dix ans:</i> | |
| 1) de la production totale..... | 275 |
| 2) de la production agricole..... | 140 |
| 3) de la production industrielle..... | 350 |
| B — <i>Progression au plan des individus (Revenu individuel, compte tenu de la progression démographique):</i> | |
| 1) progression annuelle des revenus totaux..... | 7.5 p.c. |
| 2) part absorbée par la progression démographique..... | 2.5 " |
| 3) progression annuelle moyenne des revenus individuels..... | 5.0 " |
| C — <i>Progression au plan de la collectivité nationale métropolitaine (France):</i> | |
| 1) importations de 1954 par l'Algérie en produits métropolitains (milliards de francs): | |
| produits industriels..... | 160 |
| valeur totale (produits industriels et autres)..... | 225 |
| 2) chiffres prévus à l'issue d'une période de 10 ans (plan décennal): | |
| produits industriels..... | 398 |
| valeur totale (produits industriels et autres)..... | 574 |

1. D'après divers tableaux et données du Rapport Chaussade, Annexe IV.

Les perspectives semblent donc satisfaisantes (au moins si l'on admet les grandes lignes de la thèse du Ministère de l'Algérie) tant pour l'Algérie que pour la France, sur les plans économique

et financier. Tout au moins l'effort semble-t-il supportable, peut-être même rentable: les deux parties (France et Algérie) devraient y trouver leur compte. Faut-il au contraire exclure la thèse officielle, se ranger aux conclusions somme toute pessimistes du Rapport Frappart? Il paraît évident que le plan décennal ne pourra faire ses preuves que dans une atmosphère de paix. En outre, nous avons déjà attiré l'attention, à propos des investissements nécessaires, sur les risques que ferait courir au développement économique algérien une rupture politique d'avec la France. Bien entendu les quelques remarques précédentes constituent à peine une ébauche d'approche des problèmes économiques et financiers de l'Algérie. Comment ne pas faire remarquer en outre, à l'issue de ces quelques remarques, que l'économie ne constitue qu'une partie de ce qu'on appelle aujourd'hui la «question algérienne»?

* * *

Un certain nombre de constatations s'imposent, à propos de l'Algérie. On parle, ici ou là, d'obligations ou de devoirs contractés par la France: assez paradoxalement, le premier de ces devoirs est celui de la présence française en Algérie. L'expression ne signifie évidemment pas le maintien à tout prix du cadre politique actuel. L'opinion publique française, les divers gouvernements de la République ont étudié et étudient encore les formes possibles d'une nouvelle collaboration franco-algérienne. La France aurait tort de prendre, ainsi qu'on l'en presse, une décision non méditée en matière politique. Les contextes économique et sociologique méritent autre chose et mieux qu'une discussion démagogique. Que disent en effet les sociologues? Ils paraissent rejoindre les économistes: nécessité d'aboutir à une industrialisation massive. Les cadres sociologiques familiaux, locaux, ont été partiellement détruits par la mise en contact de deux civilisations (celle des tribus, celle des collectivités de la nouvelle société industrielle). L'Algérie s'est trouvée transportée à mi-chemin de ses traditions et de son avenir. C'est la France qui a été la cause de cette demimutation, du simple fait de sa présence. La France ne peut donc pas, sous prétexte de facilité, ou sous la pression de l'opinion, ou par lâcheté, ou pour «faire des économies», plier bagages et s'en

aller. Qu'on ne s'y trompe pas: personne, probablement, ne prendrait la relève et l'Algérie pourrait sombrer dans le chaos. Cela n'est pas certain, mais un risque semblable mérite longue réflexion. Germaine Tillion résume ainsi la pensée d'une partie au moins des sociologues: «Maintenant, pour l'Algérie c'est, tout de suite, la civilisation industrielle intensive, avec tout ce qu'elle implique, ou une rapide dégénérescence, agitée de soubresauts sanglants . . .»¹ De quelle façon se rejoignent les impératifs d'une présence économique et de la sociologie? «Lorsque vous installez une industrie ou la monoculture dans une région (coloniale ou libre, peu importe), vous devez préalablement mettre les gens de ce pays en état de défense contre le système où vous les obligez désormais à vivre; et pour cela il vous faut, avant tout, faire les frais de leur adaptation.»² L'œuvre ne sera donc achevée préalablement à la réalisation de cet objectif.

Seconde constatation à laquelle aboutit l'analyse des données économiques: si l'argument démographique rend impossible toute tentative d'amélioration du niveau de vie des individus, la misère éliminera le surplus de population; comme aux Indes par exemple. Restent les solutions du *moral restraint*; à moins que l'on ne préfère une *loi eugénique* à la manière japonaise! De toutes façons, aucune modification dans les habitudes n'est possible de l'extérieur. Seuls les Musulmans eux-mêmes peuvent prendre des décisions qui relèvent en partie de la morale, de la religion. Mais n'est-il pas plus simple, au lieu d'abandonner tout espoir sous prétexte que la démographie est un problème sans appel, de s'attaquer au mal par une politique d'investissements massifs? On admettra toutefois que seule une collaboration offrant un minimum de garanties aux investisseurs puisse rendre possibles ces investissements. Le monde aurait-il la naïveté de croire que les expériences désastreuses faites en Extrême-Orient, depuis 25 ans, par les capitalistes européens, se renouvelleront à l'infini?

Troisième constatation: le problème du sous-développement (en Algérie comme partout ailleurs) n'est pas nouveau. La disparité qui existe entre les niveaux de vie des Français de France, par exemple, et ceux des Musulmans d'Algérie, quelles qu'en soient

1. Germaine Tillion, *L'Algérie en 1957*, les Éditions de Minuit, Paris 1957, p. 111.

2. *Idem*, p. 111.

les causes, ne vient pas d'apparaître. La *nouveauté*, en Algérie, comme partout dans le monde, depuis la seconde guerre mondiale, réside dans la prise de conscience de cette disparité. Le phénomène économique de l'inégalité des niveaux de vie échappe aujourd'hui en partie au contrôle des économistes, parce que, sous la pression de considérations sociologiques, il s'est déplacé d'un plan à un autre. En d'autres termes, la conscience des disparités (et c'est heureux, en somme) s'est révélée un instrument dynamique, un catalyseur économique. Le phénomène, nous le savons tous, est irréversible. L'économie algérienne ne peut donc plus désormais que progresser ou mourir.

Jean MEHLING,
professeur à l'Université d'Ottawa.

Addendum

Le ministère de l'Algérie vient de nous faire parvenir un travail de grande importance, intitulé *Perspectives décennales de développement économique de l'Algérie*. Il n'a pas été possible d'obtenir ce texte à temps pour l'incorporer à l'étude qu'on vient de lire. Il n'est pas inutile, cependant, de présenter schématiquement certaines conclusions de ce nouveau rapport.

On y trouve, en particulier, plusieurs remarques qui semblent renforcer ce que nous avons appelé la «thèse Chaussade». La période décennale étudiée est celle des années 1957 à 1966. Les résultats prévus concernent donc 1967 (dans la mesure où les événements extra-économiques ne retardent pas l'application du plan). Quelques citations tirées du rapport suffiront à montrer comment est envisagé le développement de l'Algérie. Les citations qui suivent mettent l'accent sur les aspects les plus importants du problème; elles sont tirées de diverses pages du Rapport.

«Porter à plus de 1,600 milliards de francs la valeur annuelle d'une production intérieure qui a été d'environ 695 milliards en 1956, augmenter de 5 p.c. par an en moyenne le niveau de vie d'une population passée de 10 à 13 millions, assurer un emploi non agricole à environ 875,000 personnes de plus (dont 780,000 Musulmans), telles sont les perspectives de développement que le Groupe de travail estime possibles pour l'Algérie dans la prochaine décade». (p. 51).

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

«La valeur de la production intérieure serait multipliée par 2.7 en fin de période par rapport à 1954 (en francs constants 1954)» (p. 51).

«L'accroissement de l'emploi ne peut donc être attendu que de l'ensemble des activités non agricoles» (p. 54).

«Les activités non agricoles fourniraient donc 875,000 emplois supplémentaires dont 810,000 pour les activités productives et 65,000 pour les activités administratives. Le nombre de personnes employées dans les secteurs productifs serait multiplié par près de 2.4» (p. 55).

Un tableau du Rapport révèle les prévisions suivantes: la progression annuelle moyenne des revenus des particuliers (nets d'impôts) serait de 7.5 p.c.; la part absorbée par la progression démographique serait de 2.5 p.c.; et donc la progression annuelle moyenne des revenus individuels atteindrait 5 p.c.

«Le développement économique algérien semble donc pouvoir être obtenu sans accroître la charge en devises de l'ensemble de la zone franc.

«Même si un léger accroissement du déficit en devises du commerce extérieur algérien devait être enregistré, il serait toutefois sans commune mesure avec l'amélioration de la balance des comptes à attendre de la mise en valeur des ressources pétrolières sahariennes» (61).

«Le développement implique un accroissement des tâches et par conséquent des dépenses de l'administration. L'expansion économique est liée à l'amélioration de l'infrastructure des services publics. L'extension de ces services constitue l'un des aspects des progrès du niveau de la population» (p. 61).

«Pour faire fonctionner ces services, les dépenses ordinaires supportées par le budget de l'Algérie (dans le cadre budgétaire actuel) atteindraient 290 milliards en fin de période contre 145 pour 1957 (88 en 1954). Elles seraient donc doublées; un tel chiffre ne représente pas un ordre de grandeur excessif; compte tenu de l'accroissement démographique, les dépenses ordinaires du budget de l'Algérie par habitant atteindraient alors 22,000 francs contre 14,000 en 1957 (dépenses exceptionnelles de sécurité exclues)» (p. 61).

«Les dépenses équivalentes, en Métropole (dépenses civiles de fonctionnement), s'élevaient à 38,000 francs en 1955, et les perspectives de l'économie française en 1965» dressées par le ministère des Affaires économiques et financières conduisent à un montant de l'ordre de 55,000 francs dans 7 ans» (p. 62).

ALGÉRIE ET ÉCONOMIE ALGÉRIENNE

«Le prélèvement fiscal et parafiscal en Algérie passerait donc de 148 milliards en 1954 à 465 milliards en fin de période. Rapportée au produit national brut, la pression fiscale et parafiscale totale atteindrait 25 p.c. contre 20.2 en 1954». (p. 63).

* * *

Il n'est pas sans intérêt non plus de présenter au lecteur les remarques suivantes des auteurs du Plan, dans leur avant-propos:

«Cette évolution (économique) dépendra étroitement du futur statut politique. Les conditions diffèrent en effet profondément selon qu'est envisagée une Algérie du Nord indépendante de la Métropole et séparée du Sahara ou une Algérie française s'intégrant progressivement dans un ensemble eurafricain . . . C'est dans un cadre conforme aux données juridiques actuelles qu'a été établie cette étude. Telle quelle, cependant, elle permet de discerner combien le développement de l'Algérie serait, quel que soit le futur statut, dépendant de l'importance des concours extérieurs financiers et techniques».

J.M.